

## REGLEMENT COMPLET

### JEU INTERNET BARON DE LESTAC " 40 PLATEAUX DE FROMAGES À GAGNER "

#### Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société Castel Frères, Enseigne Castel Frères, Société Anonyme au capital de 78 080 619 €, dont le siège social est situé 24 rue Georges Guynemer 33290 BLANQUEFORT et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro RCS B 482 283 694 (ci-après désignée par « Castel Frères »), organise du 09/10/2014 (9H, heure française) au 17/11/2014 inclus (minuit, heure française), un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le site Internet [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com), intitulé **Grand Jeu Baron de Lestac « 40 Plateaux de fromages à gagner »**, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert sur un site internet d'accès gratuit à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des personnes membres des sociétés organisatrices ou partenaires (Castel Frères, Rangoon, H2K, Parangon Créations, Café Crème), de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Une seule participation remboursée et un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) seront acceptés sur toute la durée de validité du Jeu.

Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée par aucune obligation d'achat.

Le présent règlement ainsi que les éventuels articles additifs pouvant modifier son déroulement pendant la durée du jeu sont déposés chez SCP Cambron Pesin Dupont Lagrifoul, Huissiers de Justice, 6 Quai des Chartrons CS 71852 33 075 BORDEAUX.

#### Article 3 - MODALITES DU JEU

Le Jeu est ouvert durant la période du 09/10/2014 (9H, heure française) au 17/11/2014 inclus (minuit, heure française) à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pour participer, il suffit de se connecter sur le site dédié à l'opération, accessible depuis le site internet [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com). Le jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts. Il y a 40 instants gagnants sur toute la durée du jeu, du 09/10/2014 au 17/11/2014 à raison d'un instant gagnant par jour. L'internaute qui se connecte sur le site saisit dans un premier temps ses coordonnées et valide sa participation. S'il répond juste et s'il est le premier internaute à se connecter sur le site durant les quarante (40) instants gagnants déterminés entre le 09/10/2014 et le 17/11/2014, il remportera l'une des dotations. Un e-mail de confirmation de gain lui sera alors envoyé.

La période d'ouverture du jeu comportera quarante (40) instants gagnants, tels que définis ci-dessous, au cours desquels quarante (40) dotations seront mises en jeu.

Un instant gagnant est défini par une date et une heure ; à ce moment précis une dotation est mise en jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu. Les instants

gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez SCP Cambron Pesin Dupont Lagrifoul, Huissiers de Justice, 6 Quai des Chartrons CS 71852 33 075 BORDEAUX.

Seuls pourront s'inscrire au jeu les participants majeurs ayant rempli correctement le formulaire et laissé leur nom, prénom, âge, adresse e-mail et adresse postale et ayant répondu correctement aux questions. D'autre part :

- Tout formulaire incomplet et/ou présentant une anomalie (notamment coordonnées incomplètes, adresse électronique incorrecte, texte incompréhensible) ne sera pas pris en considération.
- Le jeu est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique). Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.
- Jeu réservé à la France métropolitaine (Corse incluse).

#### **Article 4 - PARTICIPATION AU JEU**

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux, loteries et concours en vigueur en France.

##### **4.1. Pour participer au Jeu, il suffit de :**

- se connecter au site [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com) entre le 09/10/2014 (9H, heure française) et le 17/11/2014 inclus (minuit, heure française),
- remplir le formulaire d'inscription en ligne et accepter les conditions du présent règlement en cochant la case « *j'accepte le règlement du jeu* »,
- valider le formulaire afin de pouvoir accéder aux instants gagnants et à la révélation immédiate du gain éventuel.

##### **4.2. Attribution des lots**

Une (1) seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) sera attribuée sur toute la durée du jeu. La participation se fait uniquement sur Internet à l'adresse suivante : [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com). La participation par voie postale est exclue.

#### **Article 5 – DOTATIONS**

**À gagner, après inscription sur le site [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com), par Instants Gagnants : 40 (quarante) plateaux de fromages remis sous forme d'un remboursement forfaitaire unitaire de 50 € TTC.**

Ce prix comprend :

- le remboursement de vos achats de fromages, à hauteur de 50 euros maximum.

Une (1) seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail) sera attribuée sur toute la durée du jeu. La participation se fait uniquement sur Internet à l'adresse de l'opération.

## **Article 6 - MISE EN POSSESSION DES LOTS**

Le jeu repose sur un système de révélation immédiate du gain. Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs achats à compter de la réception de l'e-mail de confirmation de gain suite à leur participation sur le site [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com).

Vous pourrez vous faire rembourser par virement bancaire.

Pour procéder au remboursement par virement bancaire vous devez :

- Acheter du fromage
- Joindre l'original du ticket de caisse mentionnant l'achat et l'entourer au stylo à bille
- Joindre votre RIB (IBAN-BIC)
- Joindre un papier mentionnant : nom, prénom, adresse postale et adresse électronique complets (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis dans le formulaire d'inscription au Jeu)

Adressez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 10 jours suivant votre achat, à l'adresse suivante :

H2K/GRAND JEU BARON DE LESTAC  
C10594 SAINT OUEN L'AUMONE  
95 005 CERGY PONTOISE

Vous recevrez le remboursement de vos achats par virement bancaire dans un délai de deux (2) semaines après réception de votre demande de remboursement par courrier.

Vous recevrez également le remboursement des frais inhérents à votre participation, c'est-à-dire le montant du timbre ayant servi à l'envoi de vos preuves d'achat.

Castel Frères, ne pourra être tenue responsable :

- dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avèrerait erronée(s) (notamment courrier refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée),
- en cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations ou du courrier par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire.

## **Article 7 - RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect de ce présent règlement.

Castel Frères se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou du site ou encore qui viole les règles officielles du Jeu telles que présentées dans le présent règlement. Castel Frères se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

Castel Frères se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Castel Frères se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude,

ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de Castel Frères et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Jeu, Castel Frères se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Castel Frères pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

#### **Article 8 - RESPONSABILITE**

Castel Frères rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site [www.barondelestac.com](http://www.barondelestac.com). La responsabilité de Castel Frères ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, Castel Frères ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. Castel Frères, ne saura davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau ou encore au dysfonctionnement informatique du site du jeu pour un navigateur donné.

Par ailleurs, la responsabilité de Castel Frères ne pourrait être retenue :

- si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé,
- si pour une raison dont l'origine serait indépendante de leur volonté, l'une des livraisons des lots ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

Castel Frères se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Des additifs ou des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **Article 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

#### **Article 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de connexion engagés pour la participation au jeu pourront être remboursés forfaitairement à tout participant qui en fait la demande écrite à :

H2K/GRAND JEU BARON DE LESTAC  
C10594 SAINT OUEN L'AUMONE  
95 005 CERGY PONTOISE

au plus tard le 21/11/2014 (le cachet de la poste faisant foi).

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- nom, prénom, adresse postale et adresse électronique complets (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis dans le formulaire d'inscription au Jeu)
- une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait
- un RIB (IBAN-BIC) ou un RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal)
- en précisant le nom du jeu, la date et l'heure des communications sur le site, et plus particulièrement l'heure d'entrée dans le jeu.

Le remboursement s'effectuera sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion hors forfait ADSL, (soit un forfait de 0,22€ TTC), temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu, et la participation au jeu.

Un seul remboursement des frais de connexion pourra être effectué par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail). Les demandes de remboursement reçues après le 31/10/2013 minuit (cachet de la poste faisant foi) ne seront plus acceptées. Toutes les demandes de remboursement valablement émises seront honorées par virement bancaire dans un délai moyen de six (6) semaines à compter de la date de réception de la demande conforme.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais postaux engagés pour toute demande de remboursement (au titre du Jeu ou au titre de la consultation des modalités de remboursement) seront remboursés au tarif lent en vigueur, soit 0,56 euro TTC, sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement à l'adresse indiquée ci-dessus. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier la validité des demandes par tout moyen et de rejeter toute demande incorrecte ou incomplète.

Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai maximum de trois mois, par virement bancaire, après réception de la totalité des informations demandées. Seules les demandes de remboursement des frais de participation au Jeu effectuées par voie de courrier postal et adressées, dans le délai susvisé, à l'adresse ci-dessus seront acceptées.

## **Article 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTE**

La société organisatrice s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Les données collectées sont confidentielles et sont traitées informatiquement comme telles.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **Article 12 - COPIE ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement ainsi que la liste des instants gagnants sont déposés chez la SCP Cambron Pesin Dupont Lagrifoul, Huissiers de Justice, 6 Quai des Chartrons CS 71852 33 075 BORDEAUX.

Le présent règlement est consultable et disponible sur le site internet [www.jeu.barondelestac.com](http://www.jeu.barondelestac.com).

### **Article 13 – LOI APPLICABLE – LITIGES**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par Castel Frères. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez Castel Frères plus de 15 jours après la fin du Jeu.

Le présent Jeu est soumis à la loi française.

### **Article 14 – ADRESSE DU JEU**

L'adresse du jeu est la suivante :

H2K/GRAND JEU BARON DE LESTAC  
C10594 SAINT OUEN L'AUMONE  
95 005 CERGY PONTOISE